

Question 4

Points

Objectif évaluateur	1.1.3.6.2	Harmonisation des bases de données	5 points
----------------------------	------------------	---	-----------------

Situation de départ

Les besoins en informations actualisées ne cessent d'augmenter. Pour faire face à cette évolution, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a modernisé ses méthodes de relevé des données. Pour pouvoir utiliser les registres à des fins statistiques, il a fallu procéder à l'uniformisation des registres des habitants. Ce travail d'harmonisation a été réalisé dans le cadre d'une collaboration intense entre la Confédération, les cantons, les communes, les fournisseurs de logiciels, la Poste et divers autres partenaires.

Cette question est composée d'une partie (a.). Vous pourrez obtenir 5 points au maximum.

Tâche

- a. Identifiez cinq avantages de l'harmonisation des bases de données et expliquez en quoi ce sont des avantages. Vous obtiendrez 1 point pour chaque avantage correct, explication incluse, total 5 points.

Avantage	Explication	
Exemple : Comparabilité d'évaluations statistiques	Exemple : Critères uniformes pour les évaluations statistiques	
<i>Prévention de la redondance de données</i>	<i>Pas de saisies multiples/d'enregistrement multiple des données</i>	1
<i>Echange de données rapide</i>	<i>Echange électronique de données entre différents registres officiels</i>	1
<i>Economie de temps</i>	<i>Transmission électronique et automatique de données (plus aucune saisie manuelle nécessaire)</i>	1
<i>Qualité des données améliorée</i>	<i>Pas d'erreurs de saisie, contrôles des processus intégrés standardisés et routines de contrôle standardisées</i>	1
<i>Degré élevé d'actualité</i>	<i>Par une transmission des données électronique et automatique et des mutations électroniques et automatiques</i>	1
		T 5
		Points obtenus

Points

Indication de correction*D'autres solutions sont possibles.**Par exemple :*

<i>Diminution des coûts administratifs</i>	<i>Par la réduction des charges administratives</i>
<i>Allègement administratif</i>	<i>Simplification, par exemple en cas de déménagement, pour les administrations publiques et la population</i>
<i>Standardisation</i>	<i>Directives uniformes et, par là, application harmonisée</i>

*Tenir compte des particularités cantonales. Pas de ½ point possible. Seulement possible : 1 point pour une ligne correcte dans son intégralité (avantage et explication).*Points
obtenus